

# PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'OCCUPATION ET DE VITALITÉ DES TERRITOIRES 2020-2022

MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Le Plan d'action en matière d'occupation et de vitalité des territoires 2020-2022  
peut également être consulté sur le site Internet du Ministère : [www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca).

Mise à jour : juin 2021

Couverture : Palais de justice de Rimouski, © Pomerleau.

ISBN : 978-2-550-88616-7 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

© Gouvernement du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Mot du ministre</b>	<b>3</b>
<b>Mot de la sous-ministre</b>	<b>4</b>
<b>Offre globale de services en matière d'occupation et de vitalité des territoires</b>	<b>5</b>
<b>Réponse aux priorités régionales</b>	<b>9</b>
Tableau synthèse des actions ministérielles	25
<b>Actions prévues en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation</b>	<b>26</b>
<b>Conclusion</b>	<b>27</b>





## MOT DU MINISTRE

**La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 a été réfléchi en fonction de l'intérêt premier des citoyennes et des citoyens du Québec.**

Par l'entremise de son plan d'action 2020-2022 en matière d'occupation et de vitalité des territoires, le ministère de la Justice du Québec met également les besoins et les attentes de la population au cœur de ses actions. Il vient adapter ses services et ses programmes aux réalités et aux particularités régionales, de façon à rendre la justice plus accessible, plus efficace et mieux adaptée aux réalités sociales et technologiques actuelles.

Le plan d'action 2020-2022 en matière d'occupation et de vitalité des territoires devient ainsi un moyen efficace d'accroître l'offre de services de proximité et d'adapter les services rendus aux particularités des différentes clientèles et communautés du Québec.

Le Ministère oriente donc ses efforts de façon à mettre la justice au service des citoyennes et des citoyens, notamment en poursuivant l'amélioration de l'accompagnement et du soutien offerts à tous ceux et celles qui font affaire avec le système de justice. Il oriente également ses actions de manière à rendre disponibles des services adaptés aux multiples réalités régionales, culturelles et sociales.

C'est avec enthousiasme que le ministère de la Justice du Québec entreprend la réalisation de ce plan d'action. Il contribue ainsi à l'effort gouvernemental en vue de soutenir les régions et d'accroître la qualité de vie de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Le ministre de la Justice et  
procureur général du Québec,

**Simon Jolin-Barrette**



## MOT DE LA SOUS-MINISTRE

**Le Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2022 est une occasion pour le ministère de la Justice de poursuivre ses efforts en vue d'assurer une offre de services de proximité grandissante sur l'ensemble du territoire québécois. Nous comptons aussi adapter les services rendus en fonction des différentes réalités des clientèles.**

Le Ministère poursuivra l'amélioration de ses infrastructures immobilières et technologiques en région, de façon à rendre la justice plus accessible et efficace.

Nous poursuivrons également nos efforts pour adapter les services aux clientèles régionales ainsi que pour améliorer l'accompagnement et le soutien offerts en matière de justice. De cette façon, le Ministère répondra plus adéquatement aux besoins spécifiques des différentes clientèles du territoire. Nous rehausserons ainsi le niveau de confiance de la population envers le système de justice.

En présentant ce plan d'action, nous voulons faire en sorte que l'ensemble des citoyennes et des citoyens, partout au Québec, puissent faire valoir leurs droits et obtenir justice par l'entremise d'un système de justice accessible et en lequel ils ont confiance.

La sous-ministre de la Justice et  
sous-procureure générale du Québec,

**Line Drouin**

# OFFRE GLOBALE DE SERVICES EN MATIÈRE D'OCCUPATION ET DE VITALITÉ DES TERRITOIRES

Le ministère de la Justice favorise l'accessibilité à un système de justice qui soit proche de la population, digne de confiance et intègre en vue de faciliter l'exercice des droits des citoyennes et citoyens.

Le Ministère est doté d'un réseau comptant près d'une centaine de palais de justice et points de service répartis sur l'ensemble du territoire québécois, y compris une trentaine de points de service itinérants. Il a pour principal mandat de soutenir l'activité judiciaire auprès des tribunaux qui forment l'appareil judiciaire du Québec (Cour d'appel, Cour supérieure et Cour du Québec).

À titre de responsable de la lutte contre l'homophobie, le ministre de la Justice doit soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en matière de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

## Vision du Ministère

Le Ministère a pour mission de favoriser la confiance des citoyennes et citoyens en la justice et le respect de la primauté du droit ainsi que des droits individuels et collectifs par le maintien, au Québec, d'un système de justice qui soit accessible et intègre.

Le Ministère exerce ainsi un leadership de premier plan dans la transformation de la justice, en vue de la rendre plus accessible et performante.

Pour relever les nombreux défis en matière d'accès à la justice, le Ministère compte notamment rassembler ses partenaires et favoriser leur participation et leur engagement en vue d'opérer un nécessaire changement de culture juridique. De cette façon, il vise à ce que la justice ne soit plus uniquement associée à l'utilisation traditionnelle des tribunaux pour régler des différends.

De plus, le Ministère veut assurer à la population une meilleure accessibilité à la justice et à ses institutions, en étant plus efficace et en diminuant ses frais de fonctionnement. Pour y parvenir, il veut miser sur de nouvelles façons de faire, notamment en utilisant tout le potentiel des technologies.

Le ministre de la Justice est responsable du dossier de la Langue française. Le Ministère déploie donc des efforts pour renforcer l'exemplarité des pratiques linguistiques de l'État et pour favoriser l'exercice par les citoyennes et citoyens des droits linguistiques que leur confère la Charte de la langue française.

En matière de lutte contre l'homophobie, le Ministère compte poursuivre ses efforts visant à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en matière de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

## Priorités ministérielles

Le Ministère fait de l'accès à la justice la pierre angulaire de sa planification stratégique. En concordance avec ses orientations stratégiques, de même qu'avec les actions préalablement mises en œuvre en matière d'occupation et de vitalité des territoires (OVT), le ministère de la Justice poursuit la mise en œuvre de ses actions dans l'ensemble des régions du Québec et il les articule autour des deux axes suivants :

- \ L'offre de services de proximité;
- \ L'adaptation des services aux clientèles régionales.

Le Ministère répond ainsi à plusieurs préoccupations exprimées par les régions, en matière d'accessibilité aux services.

### 1. L'offre de services de proximité

Le maintien d'une offre de services de justice sur l'ensemble du territoire québécois implique des efforts constants visant à maintenir et à améliorer les infrastructures immobilières et technologiques en place, de même qu'à assurer le déploiement des ressources humaines nécessaires.

Le Ministère s'appuie sur la technologie pour mieux servir la population. Il met en œuvre diverses actions visant à favoriser l'usage de la visioconférence dans le cadre de l'activité judiciaire avec les établissements de détention, et ce, dans l'ensemble des régions. Il contribue ainsi à améliorer l'accessibilité à la justice et son efficacité. Jusqu'à maintenant, il a implanté la visioconférence dans les régions de Montréal, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Outaouais, de la Montérégie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et de Laval. L'implantation de la visioconférence dans différentes régions du Québec doit se poursuivre d'ici le 31 mars 2022, et dans l'ensemble des palais d'ici mars 2023. Le Ministère cible la réalisation de 13 000 visioconférences pour l'année 2020-2021 et de 18 000 pour l'année 2021-2022, pour un total de 31 000 visioconférences. Dans la mesure où il s'avère nécessaire de déployer davantage de ressources pour maintenir l'offre de services de justice sur l'ensemble du territoire québécois, la Direction générale des ressources humaines (DGRH) évaluera la possibilité de régionaliser les emplois nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

Le Ministère favorise également la reconnaissance et la participation des personnes victimes par l'ajout de systèmes mobiles de visioconférence dans le réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Il prévoit l'ajout de six nouveaux systèmes mobiles de visioconférence au sein du réseau, ce qui appuie la mise en œuvre de la législation fédérale pour les victimes d'actes criminels, surtout en matière d'aide au témoignage. De cette façon, le Ministère augmente l'accès à l'aide au témoignage, réduit l'incidence de l'éloignement géographique et assure aux victimes de conserver un lien avec les responsables de leur dossier, peu importe l'endroit où ils se trouvent.

Une cellule d'intervention de crise provinciale spécialisée en crimes de masse sera également mise sur pied au sein du réseau des CAVAC. De cette façon, le Ministère crée une force d'intervention spécialisée, coordonnée et mobile, qui peut se déplacer sur demande dans l'ensemble des régions du Québec et intervenir rapidement auprès des personnes victimes de crimes de masse. La cellule

d'intervention, composée de membres du personnel du réseau du CAVAC de la plupart des régions du Québec, soutiendra les intervenantes et intervenants sur place, en cas de situations de crise soupçonnées d'être liées à des actes criminels, ou à d'autres catastrophes d'origine humaine ou naturelle. Les membres de la cellule d'intervention seront alors en mesure de mettre à profit leur formation spécialisée ainsi que leur expérience en intervention de crise post-traumatique.

Le Ministère compte aussi sur ses centres de justice de proximité (CJP) pour accroître l'accessibilité aux services publics. Il crée ainsi un lieu reconnu d'information juridique qui est près de la population et qui offre des services gratuits et confidentiels. Chaque centre de justice de proximité se veut autonome et constitue une entité distincte. Il couvre une région administrative et offre des services adaptés aux besoins du milieu. Le réseau des CJP compte à ce jour 10 points de service distincts : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Nunavik, Québec, Côte-Nord, Grand-Montréal, Montérégie, Outaouais et Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le Ministère compte poursuivre leur déploiement en ouvrant, d'ici la fin du présent plan d'action, un CJP qui couvrira trois régions : Laval, Laurentides et Lanaudière.

## 2. L'adaptation des services aux clientèles régionales

### **Programme d'accompagnement justice**

Le Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM) a été mis sur pied en collaboration avec de nombreux partenaires du système de justice, du réseau de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire. Il vise à venir en aide aux personnes présentant des problèmes de santé mentale en améliorant le traitement judiciaire qui leur est réservé et en assurant un suivi plus personnalisé. Le programme peut également s'étendre aux personnes en situation d'itinérance ou aux autochtones. Le PAJ-SM est déjà implanté dans les régions de Montréal, de Laval, des Laurentides, de la Montérégie, de la Mauricie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de Lanaudière, de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec, de la Gaspésie, de l'Outaouais, de l'Estrie et du Bas-Saint-Laurent.

### **Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec**

Le Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ) est destiné aux personnes souffrant d'un problème de toxicomanie. Il permet l'offre d'un service mieux adapté et vise à réduire le nombre de crimes perpétrés en raison d'une dépendance à l'alcool et aux stupéfiants. À ce jour, ce programme a été implanté dans les régions de Montréal et du Nord-du-Québec (Puvirnitug).

### **Programme de mesures de rechange général pour adultes**

Le Programme de mesures de rechange général pour adultes (PMRG) est destiné aux adultes accusés de certaines infractions criminelles. Il leur offre la possibilité d'assumer la responsabilité de leurs actes et de régler le conflit qui les oppose à la justice autrement que par les procédures judiciaires traditionnelles. Le PMRG vise également à diminuer le risque que ces personnes aient à nouveau des démêlés avec la justice. Dans le cadre du déploiement du programme, un projet pilote a eu lieu à la Cour du Québec des villes de Sherbrooke, Saguenay et Joliette, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 mars 2019. Le déploiement provincial a par la suite débuté et s'est achevé au cours de l'année 2020-2021. Le programme est désormais offert dans tous les districts judiciaires, et ce, depuis le 30 novembre 2020.

Un tel programme a également été implanté dans plusieurs communautés autochtones du Québec en vue de favoriser une plus grande participation des communautés dans l'administration de la justice au sein de leur milieu. Ce programme requiert la mise sur pied d'un comité de justice communautaire composé de citoyennes et citoyens désirant s'impliquer dans l'organisation et le maintien des services de justice et dans le règlement des conflits de leur communauté.

### **Centres d'aide aux victimes d'actes criminels**

Les CAVAC sont des organismes à but non lucratif régis par la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels et ils sont présents sur l'ensemble du territoire québécois. Ils offrent, sur une base volontaire, des services de première ligne gratuits et confidentiels dans le but d'outiller les victimes d'actes criminels pour qu'elles puissent retrouver leur équilibre le plus rapidement possible. Ces services comprennent de l'intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire, de l'accompagnement judiciaire, de l'information sur les droits et recours, de l'assistance technique et de l'orientation vers des ressources spécialisées.

Les services professionnels offerts par les CAVAC sont accessibles dans les 17 régions du Québec et dans plus de 165 points de service, dont l'ensemble des palais de justice de la province et des points de service itinérants où siège la Chambre criminelle et pénale. Ils sont offerts en français, en anglais ainsi que dans plusieurs autres langues, dont certaines langues autochtones comme l'inuktitut, le cri, l'innu, l'algonquin et le naskapi. Le MJQ favorise ainsi l'adaptation des services publics aux réalités autochtones et la mise en œuvre d'actions prônant le respect de leurs droits. Certains intervenants et intervenantes des CAVAC ont par ailleurs une spécialité et une expertise en matière d'intervention auprès de la clientèle autochtone, ce qui contribue à accroître les liens avec la communauté.

Bien qu'il soit implanté depuis de nombreuses années, le réseau des CAVAC continue de faire l'objet d'améliorations, notamment pour adapter les services rendus auprès de certaines communautés.

# RÉPONSE AUX PRIORITÉS RÉGIONALES

Les actions du ministère de la Justice en matière d'occupation et de vitalité des territoires sont présentées ci-dessous, région par région, en concordance avec la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie). Lorsqu'une action répond à une priorité régionale, celle-ci est indiquée. Un tableau synthèse résumant les actions mises en œuvre dans chacune des régions est présenté à la fin de la section.

## Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION **Abitibi-Témiscamingue**

AXE **L'offre de services de proximité**

**Priorité** **Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires en vue d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population**

**ACTION MINISTÉRIELLE** ► Favoriser la reconnaissance et la participation des personnes victimes par l'ajout de systèmes mobiles de visioconférence au sein du réseau des CAVAC

L'ajout de systèmes mobiles de visioconférence au sein du réseau des CAVAC appuie la mise en œuvre de la législation fédérale pour les victimes d'actes criminels et plus précisément en matière d'aide au témoignage.

Ce projet permet aux personnes victimes issues de communautés éloignées (autochtones et allochtones), où les craintes de représailles ou d'intimidation sont bien présentes, de bénéficier de l'aide au témoignage.

Il réduit également l'incidence de l'éloignement géographique et donne aux personnes victimes la possibilité d'établir les contacts nécessaires et plus personnalisés avec les actrices et acteurs attirés à leur dossier. De plus, il assure aux personnes victimes dont le dossier est transféré vers un autre district judiciaire de conserver un lien avec les responsables de leur dossier sans devoir se déplacer.

L'implantation de cette mesure en Abitibi-Témiscamingue est prévue en 2020-2021.

**Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT****RÉGION** **Bas-Saint-Laurent****AXE** **L'offre de services de proximité****Priorité** **Agir en faveur de la vitalité des communautés rurales****ACTIONS  
MINISTÉRIELLES**

- ▶ Agrandir et rénover le palais de justice de Rimouski

Le projet comprend le réaménagement du bâtiment existant et la construction d'un agrandissement équivalent à 60 % de la superficie actuelle du palais. Les travaux de construction ont débuté au printemps 2017 et ont pris fin à l'automne 2020.

- ▶ Favoriser l'utilisation de la visioconférence dans le cadre de l'activité judiciaire avec les établissements de détention

L'accès à des services publics assure le maintien de la population dans la région. En favorisant l'utilisation de la visioconférence dans le cadre des activités judiciaires avec les établissements de détention, le MJQ contribue à améliorer l'accessibilité, l'efficacité, l'efficience et la rapidité des services de justice dans la région.

L'implantation du projet dans la région du Bas-Saint-Laurent est prévue en 2021-2022.

**Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT**Région **Capitale-Nationale****AXE** **L'offre de services de proximité****Priorité** **Assurer le déploiement du numérique****ACTION** ► Favoriser l'utilisation de la visioconférence dans le cadre de l'activité judiciaire avec les établissements de détention  
**MINISTÉRIELLE**

L'accès à des services publics assure le maintien de la population dans la région. En favorisant l'utilisation de la visioconférence dans le cadre des activités judiciaires avec les établissements de détention, le MJQ contribue à améliorer l'accessibilité, l'efficacité, l'efficience et la rapidité des services de justice dans la région.

L'implantation du projet est prévue en 2020-2021 dans la région de la Capitale-Nationale.

**AXE** **L'adaptation des services aux clientèles régionales****Priorité** **Développer des stratégies pour contrer les effets de pénurie de main-d'œuvre****ACTION** ► Implanter le Programme de mesures de rechange général pour adultes  
**MINISTÉRIELLE**

Ce programme permet de déjudiciariser certaines infractions criminelles en offrant aux personnes visées, sous certaines conditions, de recourir à des mesures de rechange.

Le déploiement du programme dans la région de la Capitale-Nationale était prévu au cours de l'année 2020-2021. En date du 30 novembre 2020, le programme était offert.

**Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT****RÉGION** **Chaudière-Appalaches****AXE** **L'offre de services de proximité****Priorité** **Favoriser des milieux de vie attrayants et dynamiques où les citoyennes et citoyens peuvent s'épanouir****ACTION** ► Favoriser l'utilisation de la visioconférence dans le cadre de l'activité judiciaire avec les établissements de détention  
**MINISTÉRIELLE**

L'accès à des services publics assure le maintien de la population dans la région. En favorisant l'utilisation de la visioconférence dans le cadre des activités judiciaires avec les établissements de détention, le MJQ contribue à améliorer l'accessibilité, l'efficacité, l'efficience et la rapidité des services de justice dans la région.

L'implantation du projet dans la région de Chaudière-Appalaches est prévue en 2021.

**Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT****RÉGION** Côte-Nord**AXE** L'adaptation des services aux clientèles régionales**Priorité** Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés**ACTION** ▶ Implanter le Programme de mesures de rechange général pour adultes  
**MINISTÉRIELLE**

Ce programme permet de déjudiciariser certaines infractions criminelles en offrant aux personnes visées, sous certaines conditions, de recourir à des mesures de rechange.

Le déploiement du programme dans la région de la Côte-Nord était prévu au cours de l'année 2020-2021. Le programme est offert depuis le mois de juin 2020.

## Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION **Estrie**

AXE **L'offre de services de proximité**

Priorité **Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale**

### **ACTIONS MINISTÉRIELLES**

- ▶ Favoriser l'utilisation de la visioconférence dans le cadre de l'activité judiciaire avec les établissements de détention

L'accès à des services publics favorise le maintien de la population dans la région. En favorisant l'utilisation de la visioconférence dans le cadre des activités judiciaires avec les établissements de détention, le MJQ contribue à améliorer l'accessibilité, l'efficacité, l'efficience et la rapidité des services de justice dans la région.

Le projet est prévu être implanté en 2021-2022 dans la région de l'Estrie.

- ▶ Favoriser la reconnaissance et la participation des personnes victimes par l'ajout de systèmes mobiles de téléprésence au sein du réseau des CAVAC

L'ajout de systèmes mobiles de téléprésence au sein du réseau des CAVAC permet d'appuyer la mise en œuvre de la législation fédérale pour les victimes d'actes criminels et plus précisément en matière d'aides au témoignage.

Ce projet permet aux personnes victimes issues de communautés éloignées (autochtones et allochtones), où les craintes de représailles ou d'intimidation sont bien présentes, de bénéficier de l'aide au témoignage.

Il réduit également l'impact de l'éloignement géographique et permet aux personnes victimes d'établir les contacts nécessaires et plus personnalisés avec les acteurs attitrés à leur dossier. Il permet aux personnes victimes dont le dossier est renvoyé vers un autre district judiciaire de conserver un lien avec les acteurs au dossier sans devoir se déplacer.

Cette mesure est prévue être implantée en Estrie en 2020-2021.

## Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION **Gaspésie**

AXE **L'offre de services de proximité**

Priorité **Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

**ACTION MINISTÉRIELLE** ▶ Favoriser l'utilisation de la visioconférence dans le cadre de l'activité judiciaire avec les établissements de détention

L'accès à des services publics assure le maintien de la population dans la région. En favorisant l'utilisation de la visioconférence dans le cadre des activités judiciaires avec les établissements de détention, le MJQ contribue à améliorer l'accessibilité, l'efficacité, l'efficience et la rapidité des services de justice dans la région.

Le déploiement du projet dans la région de la Gaspésie était prévu au cours de l'année 2020-2021. Le projet est offert depuis le mois d'août 2020.

AXE **L'adaptation des services aux clientèles régionales**

Priorité **Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

**ACTION MINISTÉRIELLE** ▶ Implanter le Programme de mesures de rechange général pour adultes

Ce programme permet de déjudiciariser certaines infractions criminelles en offrant aux personnes visées, sous certaines conditions, de recourir à des mesures de rechange.

Le déploiement du programme dans la région de la Gaspésie était prévu au cours de l'année 2020-2021. En date du 30 novembre 2020, le programme était offert.

**Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT****RÉGION** Îles-de-la-Madeleine**AXE** L'offre de services de proximité**Priorité** Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant**ACTION MINISTÉRIELLE** ► Favoriser l'utilisation de la visioconférence dans le cadre de l'activité judiciaire avec les établissements de détention

L'accès à des services publics assure le maintien de la population dans la région. En favorisant l'utilisation de la visioconférence dans le cadre des activités judiciaires avec les établissements de détention, le MJQ contribue à améliorer l'accessibilité, l'efficacité, l'efficience et la rapidité des services de justice dans la région.

L'implantation du projet dans la région des Îles-de-la-Madeleine est prévue en 2021.

## Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION **Lanaudière**

AXE **L'offre de services de proximité**

Priorité **Soutenir l'innovation dans le déploiement de services de proximité**

### **ACTIONS MINISTÉRIELLES**

- ▶ Favoriser l'utilisation de la visioconférence dans le cadre de l'activité judiciaire avec les établissements de détention

L'accès à des services publics assure le maintien de la population dans la région. En favorisant l'utilisation de la visioconférence dans le cadre des activités judiciaires avec les établissements de détention, le MJQ contribue à améliorer l'accessibilité, l'efficacité, l'efficience et la rapidité des services de justice dans la région.

L'implantation du projet dans la région de Lanaudière est prévue en 2021.

- ▶ Favoriser la reconnaissance et la participation des personnes victimes par l'ajout de systèmes mobiles de visioconférence au sein du réseau des CAVAC

L'ajout de systèmes mobiles de visioconférence au sein du réseau des CAVAC appuie la mise en œuvre de la législation fédérale pour les victimes d'actes criminels et plus précisément en matière d'aide au témoignage.

Ce projet permet aux personnes victimes issues de communautés éloignées (autochtones et allochtones), où les craintes de représailles ou d'intimidation sont bien présentes, de bénéficier de l'aide au témoignage.

Il réduit également l'incidence de l'éloignement géographique et donne aux personnes victimes la possibilité d'établir les contacts nécessaires et plus personnalisés avec les actrices et acteurs attitrés à leur dossier. De plus, il assure aux personnes victimes dont le dossier est transféré vers un autre district judiciaire de conserver un lien avec les responsables de leur dossier sans devoir se déplacer.

L'implantation de cette mesure dans la région de Lanaudière est prévue en 2020-2021.

- ▶ Implanter le Centre de justice de proximité de Laval-Laurentides-Lanaudière

Les CJP sont des organismes sans but lucratif qui offrent des services gratuits d'information juridique, de soutien et d'orientation. Dix CJP sont actuellement en activité. Le ministère de la Justice compte poursuivre leur déploiement par l'ouverture d'un CJP qui couvrira trois régions : Laval, Laurentides et Lanaudière.

L'ouverture du centre est prévue pour 2021.

L'implantation et le maintien des CJP se font avec la collaboration d'une multitude de partenaires issus du milieu juridique, gouvernemental et communautaire, dont le milieu autochtone.

## Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION **Laurentides**

AXE **L'offre de services de proximité**

Priorité **Rendre accessibles aux citoyennes et citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation, de même que des milieux de vie de qualité**

### **ACTIONS MINISTÉRIELLES**

- ▶ Favoriser l'utilisation de la visioconférence dans le cadre de l'activité judiciaire avec les établissements de détention

L'accès à des services publics assure le maintien de la population dans la région. En favorisant l'utilisation de la visioconférence dans le cadre des activités judiciaires avec les établissements de détention, le MJQ contribue à améliorer l'accessibilité, l'efficacité, l'efficience et la rapidité des services de justice dans la région.

L'implantation du projet dans la région des Laurentides est prévue en 2021.

- ▶ Favoriser la reconnaissance et la participation des personnes victimes par l'ajout de systèmes mobiles de visioconférence au sein du réseau des CAVAC

L'ajout de systèmes mobiles de visioconférence au sein du réseau des CAVAC appuie la mise en œuvre de la législation fédérale pour les victimes d'actes criminels et plus précisément en matière d'aide au témoignage.

Ce projet permet aux personnes victimes issues de communautés éloignées (autochtones et allochtones), où les craintes de représailles ou d'intimidation sont bien présentes, de bénéficier de l'aide au témoignage.

Il réduit également l'incidence de l'éloignement géographique et donne aux personnes victimes la possibilité d'établir les contacts nécessaires et plus personnalisés avec les actrices et acteurs attirés à leur dossier. De plus, il assure aux personnes victimes dont le dossier est transféré vers un autre district judiciaire de conserver un lien avec les responsables de leur dossier sans devoir se déplacer.

Le déploiement de cette mesure dans la région des Laurentides était prévu au cours de l'année 2020-2021. La mesure est mise en œuvre depuis le 30 novembre 2020.

- ▶ Implanter le Centre de justice de proximité de Laval-Laurentides-Lanaudière

Les CJP sont des organismes sans but lucratif qui offrent des services gratuits d'information juridique, de soutien et d'orientation. Dix CJP sont actuellement en activité. Le ministère de la Justice compte poursuivre leur déploiement par l'ouverture d'un CJP qui couvrira trois régions : Laval, Laurentides et Lanaudière. L'ouverture du centre est prévue pour 2021.

L'implantation et le maintien des CJP se font avec la collaboration d'une multitude de partenaires issus du milieu juridique, gouvernemental et communautaire, dont le milieu autochtone.

**Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT****RÉGION**    **Laurentides****AXE**    **L'adaptation des services aux clientèles régionales****Priorité**    **Rendre accessibles aux citoyennes et citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation, de même que des milieux de vie de qualité****ACTION**    ▶ Implanter le Programme de mesures de rechange général pour adultes  
**MINISTÉRIELLE**

Ce programme permet de déjudiciariser certaines infractions criminelles en offrant aux personnes visées, sous certaines conditions, de recourir à des mesures de rechange.

Le déploiement du programme dans la région des Laurentides était prévu au cours de l'année 2020-2021. En date du 30 novembre 2020, le programme était offert.

## Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION **Laval**

AXE **L'offre de services de proximité**

Priorité **Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes**

### **ACTION MINISTÉRIELLE**

► Implanter le Centre de justice de proximité de Laval-Laurentides-Lanaudière

Les CJP sont des organismes sans but lucratif qui offrent des services gratuits d'information juridique, de soutien et d'orientation. Dix CJP sont actuellement en activité. Le ministère de la Justice compte poursuivre leur déploiement par l'ouverture d'un CJP qui couvrira trois régions : Laval, Laurentides et Lanaudière. L'ouverture du centre est prévue pour 2021.

L'implantation et le maintien des CJP se font avec la collaboration d'une multitude de partenaires issus du milieu juridique, gouvernemental et communautaire, dont le milieu autochtone.

**Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT****RÉGION** **Montréal****AXE** **L'adaptation des services aux clientèles régionales****Priorité** **Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie****ACTION  
MINISTÉRIELLE**

► Implanter le Programme de mesures de rechange général pour adultes

Ce programme permet de déjudiciariser certaines infractions criminelles en offrant aux personnes visées, sous certaines conditions, de recourir à des mesures de rechange.

Le déploiement du programme dans la région de la Montréal était prévu au cours de l'année 2020-2021. Le programme est offert depuis le mois de septembre 2020.

## Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION **Montréal**

AXE **L'offre de services de proximité**

Priorité **Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole**

**ACTION MINISTÉRIELLE** ► Favoriser la reconnaissance et la participation des personnes victimes par l'ajout de systèmes mobiles de visioconférence au sein du réseau des CAVAC

L'ajout de systèmes mobiles de visioconférence au sein du réseau des CAVAC appuie la mise en œuvre de la législation fédérale pour les victimes d'actes criminels et plus précisément en matière d'aide au témoignage.

Ce projet permet aux personnes victimes issues de communautés éloignées (autochtones et allochtones), où les craintes de représailles ou d'intimidation sont bien présentes, de bénéficier de l'aide au témoignage.

Il réduit également l'incidence de l'éloignement géographique et donne aux personnes victimes la possibilité d'établir les contacts nécessaires et plus personnalisés avec les actrices et acteurs attirés à leur dossier. De plus, il assure aux personnes victimes dont le dossier est transféré vers un autre district judiciaire de conserver un lien avec les responsables de leur dossier sans devoir se déplacer.

Le déploiement de cette mesure dans la région de Montréal était prévu au cours de l'année 2020-2021. La mesure est mise en œuvre depuis le mois de juin 2020.

AXE **L'adaptation des services aux clientèles régionales**

Priorité **Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole**

**ACTION MINISTÉRIELLE** ► Implanter le Programme de mesures de rechange général pour adultes

Ce programme permet de déjudiciariser certaines infractions criminelles en offrant aux personnes visées, sous certaines conditions, de recourir à des mesures de rechange.

Le déploiement du programme dans la région de Montréal était prévu au cours de l'année 2020-2021. En date du 30 novembre 2020, le programme était offert.

## Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION **Nord-du-Québec (Nunavik)**

AXE **L'offre de services de proximité**

**Priorité** Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et instaurer des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire

**ACTION MINISTÉRIELLE** ► Favoriser l'utilisation de la visioconférence dans le cadre de l'activité judiciaire avec les établissements de détention

L'accès à des services publics assure le maintien de la population dans la région. En favorisant l'utilisation de la visioconférence dans le cadre des activités judiciaires avec les établissements de détention, le MJQ contribue à améliorer l'accessibilité, l'efficacité, l'efficience et la rapidité des services de justice dans la région.

Le projet est déjà réalisé à Kuujuaq et Puvirnituk. Son implantation à Kuujuarapik est prévue d'ici le 31 mars 2022.

AXE **L'adaptation des services aux clientèles régionales**

**Priorité** Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire

**ACTION MINISTÉRIELLE** ► Implanter le Programme de mesures de rechange général pour adultes

Ce programme permet de déjudiciariser certaines infractions criminelles en offrant aux personnes visées, sous certaines conditions, de recourir à des mesures de rechange.

Le déploiement du programme dans la région du Nord-du-Québec était prévu au cours de l'année 2020-2021. Le programme est implanté depuis le mois de juin 2020.

## Plan d'action 2020-2022 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION **Outaouais**

AXE **L'offre de services de proximité**

Priorité **Favoriser un développement fort et durable des communautés, fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains**

### ACTIONS MINISTÉRIELLES

- Réaménager et agrandir le palais de justice de Gatineau

Il s'agit de la deuxième phase d'un projet visant à répondre à des besoins de rénovation et d'agrandissement des espaces au palais de justice de Gatineau. Les bureaux de la magistrature, les locaux du CAVAC et les salles d'audience, entre autres, ont fait l'objet de rénovations. Les travaux ont pris fin à l'automne 2020.

- Favoriser la reconnaissance et la participation des personnes victimes par l'ajout de systèmes mobiles de visioconférence au sein du réseau des CAVAC

L'ajout de systèmes mobiles de visioconférence au sein du réseau des CAVAC appuie la mise en œuvre de la législation fédérale pour les victimes d'actes criminels et plus précisément en matière d'aide au témoignage.

Ce projet permet aux personnes victimes issues de communautés éloignées (autochtones et allochtones), où les craintes de représailles ou d'intimidation sont bien présentes, de bénéficier de l'aide au témoignage.

Il réduit également l'incidence de l'éloignement géographique et donne aux personnes victimes la possibilité d'établir les contacts nécessaires et plus personnalisés avec les actrices et acteurs attitrés à leur dossier. De plus, il assure aux personnes victimes dont le dossier est transféré vers un autre district judiciaire de conserver un lien avec les responsables de leur dossier sans devoir se déplacer.

L'implantation de cette mesure dans la région de l'Outaouais est prévue en 2020-2021.

## Tableau synthèse des actions ministérielles

ACTION MINISTÉRIELLE	Abitibi-Témiscamingue (01)	Bas-Saint-Laurent (02)	Capitale-Nationale (03)	Centre-du-Québec (04)	Chaudière-Appalaches (05)	Côte-Nord (06)	Estrie (07)	Gaspésie (08)	Îles-de-la-Madeleine (09)	Lanaudière (10)	Laurentides (11)	Laval (12)	Mauricie (13)	Montréal (14)	Montréal (15)	Nord-du-Québec (16)	Outaouais (17)	Saguenay – Lac-Saint-Jean (18)
<b>L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ</b>																		
Favoriser la reconnaissance et la participation des personnes victimes par l'ajout de systèmes mobiles de visioconférence au sein du réseau des CAVAC	X						X			X	X				X		X	
Réaménager et agrandir le palais de justice de Gatineau																	X	
Implanter le Centre de justice de proximité de Laval-Laurentides-Lanaudière										X	X	X						
Favoriser l'utilisation de la visioconférence dans le cadre de l'activité judiciaire avec les établissements de détention		X	X		X		X	X	X	X	X					X		
Agrandir et rénover le palais de justice de Rimouski		X																
<b>L'ADAPTATION DES SERVICES AUX CLIENTÈLES RÉGIONALES</b>																		
Implanter le Programme de mesures de rechange général pour adultes			X			X		X			X			X	X	X		

## ACTIONS PRÉVUES EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION, DE DÉLÉGATION ET DE RÉGIONALISATION

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 précise les objectifs attendus en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation.

Il est notamment attendu que le chantier de décentralisation avec les municipalités soit mené à terme.

En matière de délégation, la Stratégie prévoit que :

- \ l'Administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les MRC par le biais d'ententes sectorielles de développement ou avec des organismes sectoriels régionaux;
- \ la marge de manœuvre donnée aux administratrices et administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'Administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.

Pour sa part, le ministère de la Justice exerce un rôle unique au sein de l'appareil gouvernemental. Le Ministère veille à l'administration de la justice sur l'ensemble du territoire du Québec :

- \ en soutenant l'activité judiciaire et en administrant les ressources nécessaires au bon fonctionnement des cours de justice et de certains tribunaux spécialisés;
- \ en informant et en soutenant les citoyennes et citoyens au regard des services de justice présents sur le territoire;
- \ en adaptant les services judiciaires aux besoins de certaines clientèles.

La structure administrative du Ministère comprend par ailleurs le Sous-ministériat des services de justice, des registres et de la transformation. Celui-ci est composé de près d'une centaine de palais de justice et de points de service regroupés sous 14 directions régionales des services judiciaires, elles-mêmes chapeautées par deux directions générales, soit celles de la Métropole et de la Capitale-Nationale et des régions. Il en est de même pour le Bureau des infractions et des amendes, qui réalise les activités de perception des amendes dans 11 points de service et bureaux régionaux des infractions et amendes, sur l'ensemble du territoire québécois.

De façon générale, tous les services de justice sont rendus en région, dans chacun des palais de justice et points de service du réseau. Les directrices et directeurs régionaux et de palais de justice ont toute la latitude requise pour gérer les activités et les opérations sous leur responsabilité.

Au cours des prochaines années, le Ministère, en collaboration avec l'ensemble des actrices et acteurs du milieu judiciaire, poursuivra ses efforts en matière de transformation du système de justice. Ce chantier d'une ampleur sans précédent modernisera les façons de faire, de manière à mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population. La transformation sera aussi numérique, conduisant notamment à des services en ligne pour toutes les parties impliquées dans une cause. La transformation passera également par l'instauration de pratiques innovantes, pour offrir une réponse mieux adaptée aux citoyennes et citoyens qui font l'expérience du système de justice.

## CONCLUSION

Le ministère de la Justice exerce son rôle de leader de premier plan dans la transformation de la justice en vue de la rendre plus accessible et performante, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. Il favorise ainsi la confiance des citoyennes et citoyens et le respect des droits individuels et collectifs par le maintien, au Québec, d'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre.

Le Ministère, en collaboration avec les partenaires du milieu, entend poursuivre ses efforts visant à mieux répondre aux besoins des clientèles, ainsi qu'aux réalités des régions et des diverses communautés.

Par ailleurs, deux programmes d'aide financière viennent appuyer les actions du ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires. Ils soutiennent financièrement des activités ou des projets spécifiques en lien avec la justice sur le plan régional :

- \ Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice;
- \ Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels.

Le Ministère soutient également la mise en œuvre de projets communautaires en matière de justice à l'égard des autochtones par l'entremise d'un programme d'aide financé en partenariat avec le gouvernement fédéral.

